

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Direction Générale du Conseil Coton Anacarde Karité rappelle aux opérateurs économiques et intervenants dans la filière anacarde, que les prix planchers obligatoires entérinés par le Gouvernement, au titre de la campagne 2026, pour les noix de cajou bien séchées et bien triées, sont :

- Prix bord champ plancher obligatoire de **400 F CFA/kg** ;
- Prix plancher obligatoire magasin intérieur de **425 F CFA/kg** ;
- Prix plancher obligatoire magasin usine de **454 F CFA/kg** ;
- Prix plancher obligatoire magasin portuaire de **484 F CFA/kg**.

Il est demandé à tous les acteurs de la filière de veiller au respect scrupuleux de ces prix. **Tout contrevenant s'expose au retrait de son agrément, sans préjudice des poursuites judiciaires éventuelles.**

Pour toute information complémentaire ou signalement, veuillez contacter le **1690** ou votre Délégation Régionale du Conseil Coton Anacarde Karité.

« Pour un développement durable des filières Coton, Anacarde et Karité ».

Fait à Abidjan, le 12 mai 2026

La Direction Générale